Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260427-D2026_57-DE

ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
CANTON DE VITRÉ

COMMUNE DE TAILLIS

CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 27 Avril 2026

Date de convocation : 17/04/2026 **Date d'affichage : 17/04/2026**
Nombre de conseillers : en exercice : 15 Présents : 15 Votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 27 Avril à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel SAUVAGE.

Etaient présents : Michel SAUVAGE ; Maire, Philippe CHAVROCHE, Anne-Lise CRUCHON, Denis FROMONT, Solène MICHENOT ; adjoints, Anthony GACHES, Christelle ROUSSIER, Yves LOUVEL, Laurent BELLOIR, Marielle GARCIA, Emmanuelle TALIGOT, Mathieu JOHAN, Anne-Sophie FOURCROY, Ophélie FROTIN, Sébastien BUTEAU ; conseillers municipaux

Secrétaire de séance : Anthony GACHES

35/330/57/2026

10- Objet : Délibération sur la demande de subvention auprès de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour la construction d'une médiathèque

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de construction d'une médiathèque municipale visant à renforcer l'offre culturelle et l'accès à la lecture publique pour l'ensemble de la population,

Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération,
Considérant que la création d'une médiathèque constitue un équipement structurant contribuant au développement culturel, éducatif et social du territoire,

Considérant que ce projet s'inscrit dans les orientations nationales en faveur de la lecture publique et de l'accès à la culture pour tous,

Considérant que l'État, par l'intermédiaire de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), peut apporter un soutien financier aux projets d'équipements culturels des collectivités territoriales,

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 035-213503303-20260427-D2026_57-DE

Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses HT		Recettes HT		
Descriptif	**Montant HT**	**Descriptif**	**Montant HT**	**%**
Honoraires de Maîtrise d'œuvre	50 397,20 €	Fonds propres	144 153, 24 €	20%
Travaux	658 500,00 €	Etat - DGD	288 306,48 €	40%
Etudes	11 869,00 €	Etat – DSIL/DETR	288 306,48 €	40%
TOTAL HT :	**720 766,20 €**	**TOTAL HT**	**720 766,20 €**	**100 %**

Considérant la présentation de l'APD (Avant-Projet Définitif) du Cabinet TRICOT architecture pour la réhabilitation et extension de la salle Sainte Thérèse en vue d'y réaliser une médiathèque

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DÉCIDE** d'approuver le projet de construction d'une médiathèque sur le territoire de la commune de TAILLIS dont le coût prévisionnel s'élève à **720 766 ,20 € HT**.
- **SOLLICITE** la participation financière de la DRAC au titre de la DGD (Dotation Générale de Décentralisation) ; concours particulier pour les bibliothèques municipales, intercommunales et départementales, pour un montant de **288 306,48 €** soit **40%** du coût total du projet.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC pour la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération

Certifie exécutoire
compte-tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

Fait à Taillis, le 30.04.2026
Pour extrait certifié conforme au registre,
LE MAIRE,
Michel SAUVAGE

MAIRIE DE TAILLIS (ILLE et VILAINE)